

# Évaluation de la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

Les programmes de navigation maritime veillent à la sécurité et à la navigabilité des eaux canadiennes pour les marins. Ces programmes veillent également à ce que la navigation se fasse de façon efficace. Il incombe à la Garde côtière canadienne (GCC) de fournir les services d'aides à la navigation (AtoN), d'entretien des canaux, de déglacement, de gestion des glaces ainsi que de communications et de trafic maritimes.

## À propos de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation était d'évaluer la valeur, les ressources, l'efficacité et la transition vers la numérisation des services de navigation maritime.

### Sommaire des principales constatations

**Dans l'ensemble, les programmes de navigation maritime fournissent des services essentiels qui appuient la sécurité maritime, la souveraineté et l'activité économique.**

En dépit des contraintes en matière de ressources, les programmes ont généralement atteint les résultats escomptés, notamment en fournissant des renseignements de navigation opportuns aux marins. Le rendement à l'appui de l'économie maritime est mitigé : le programme des AtoN et les services de déglacement n'ont pas atteint pleinement leurs objectifs respectifs, alors que le Programme de gestion des voies navigables a fait face à des défis en matière de dragage dans les Grands Lacs.

Les programmes ont mobilisé les peuples autochtones de diverses façons, mais un besoin d'obtenir des conseils centralisés se fait ressentir pour l'exécution des programmes de navigation maritime afin de faire progresser la réconciliation. L'exécution du programme est limitée par des défis matériels, financiers et technologiques, notamment l'accès limité aux navires, l'équipement désuet et les répercussions des changements climatiques.

Dans la transition vers la norme S-100, la collaboration et le partage de l'information ont généralement été efficaces.

Néanmoins, les rôles et responsabilités internes ainsi que la communication peuvent être améliorés pour appuyer la modernisation et la numérisation.



Crédit photo : Megan Sutton et le ministère des Pêches et des Océans

## Recommandations

**À la suite des constatations de l'évaluation, quatre recommandations ont été formulées pour renforcer les programmes de navigation maritime :**



Il est recommandé que le Sous-commissaire, Programmes de la GCC, en collaboration avec le Directeur général - Planification, mobilisation et priorités de la GCC et le Directeur général des Services techniques intégrés de la GCC, élabore et mette en œuvre des directives nationales pour appuyer les programmes de navigation maritime de la GCC dans la promotion de la réconciliation, se basant sur les cadres stratégiques de relations avec les autochtones de la GCC et du MDN.



Il est recommandé que le Sous-commissaire, Programmes de la GCC élabore et mette en œuvre une stratégie de gestion du changement pour appuyer la modernisation des services de navigation maritime et faire progresser la numérisation. Cette stratégie doit améliorer la collaboration interne, préciser les rôles et les responsabilités et améliorer la communication. De plus, elle doit mettre à profit les comités existants et favoriser la collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux impliqués dans la norme S-100.



Il est recommandé que le Sous-commissaire, Programmes de la GCC entreprenne un examen du programme des AtoN. Cet examen doit porter sur les activités du programme et les résultats escomptés afin de déterminer les points faibles et d'améliorer l'efficacité du programme, notamment les possibilités liées à la modernisation et à l'établissement des priorités.



Il est recommandé que le Sous-commissaire, Programmes de la GCC, en collaboration avec le Directeur général - Chef des programmes, examine et améliore la mesure du rendement pour les programmes des AtoN et des Services de communications et de trafic maritimes.